DEPARTEMENT DE L'OISE
Canton de Chaumont-en-Vexin
Commune de Montagny-en-Vexin
3 Place de la mairie 60240 Montagny-en-Vexin
Tél 03.44.49.92.18 E.mail : mairie@montagnyenvexin.fr

ARRETE 2023-013

Le Maire de Montagny en Vexin

Vu l'article L.2212-2 du Code Général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R.610-5 du Code Pénal ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de réprimer les atteintes à la tranquillité publique et d'assurer le maintien du bon ordre dans les lieux publics ;

Vu la demande présentée par l'A.C.A.M, représentée par Madame Taillebrest, Présidente,

Arrête

Article 1er : L'A.C.A.M (Association Culturelle et Artistique de Montagny en Vexin) est autorisée à organiser un concert « TELEGRAPHROAD » (tribute DIRE STRAITS) » 17 rue de la Molière) de 19 H à minuit.

Article 2 : En aucun cas, le concert ne pourra se prolonger au-delà de l'heure fixée ci-dessus sans une autorisation spéciale de l'autorité municipale motivée par des circonstances exceptionnelles.

Article 3 : Les organisateurs devront avertir immédiatement l'autorité municipale des scènes de désordre, rixes ou querelles qui surviendraient au cours de la manifestation.

Article 4 : Les contraventions aux dispositions qui précèdent seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

Fait à Montagny en Vexin
Le Maire, Loïc TAILLEBREST

Le 17 mai 2023



